

## AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal porte à la connaissance du public que, par décision du 3 septembre 2021, le Conseil communal a marqué son accord sur la modification du tracé de la voirie communale dénommée rue Nicolas Arnolis à BLEGNY, telle que reprise au plan dressé le 3 mai 2021 par le géomètre-expert Monsieur Michaël BROUWIER.

La présente publication restera affichée durant quinze jours.

Conformément à l'article 18 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, un recours peut être introduit auprès du Gouvernement dans les 15 jours à compter du jour qui suit, le premier des événements suivants :

- la réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- l'affiche pour les tiers intéressés ;
- la publication de l'Atlas conformément aux articles 53 et 92/1, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis la demande ou les tiers intéressés.

Affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2021

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND